



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

camping Domaine LE CHANET



- 1) Les emplacements, comme les locatifs (à l'exception de 4 mobilhomes ST ROCH 7 personnes) peuvent accueillir 6 personnes MAXIMUM, quel que soit leur âge.
- 2) La présence d'au moins une personne majeure est exigée. LES MINEURS doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux. Chaque occupant doit être en possession d'une carte d'identité valide pour justifier de son nom, de son âge et de son adresse.
- 3) Vos invités doivent impérativement se présenter à la réception pour leur enregistrement nominatif comme «PERSONNE SUPPLEMENTAIRE » (cf tarifs) dans le respect du nombre de personne maximum autorisé sur l'emplacement ou le locatif.
Ils laisseront leur véhicule en dehors du camping sur les parkings prévu à cet effet.
- 4) Le PAIEMENT des séjours, des suppléments divers, des modifications au contrat de réservation impactant le coût du séjour global, se fait dès l'arrivée.
- 5) Pour les locations, une fiche d'inventaire vous sera remise à l'accueil. Elle sera à compléter de vos remarques (mentionner tout objet manquant, matériel détérioré, ménage fait de façon aléatoire) et devra nous être retournée signée dans les 24 h.
- 6) Les CHIENS et autres animaux doivent être déclarés, tatoués ou munis d'une puce électronique, vaccinés et obligatoirement tenus en laisse. (Les animaux sont interdits à la piscine du camping.) Ils ne doivent pas être laissés au camping, même enfermés en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables.
- 7) Attachez vos vélos ou autres objets avec des chaînes. De façon générale ne conservez ni ARGENT, ni OBJET DE VALEUR sur votre emplacement ou à la vue des piétons. Le camping n'est pas responsable en cas de vol. Signaler au responsable, la présence dans le camp de toute personne suspecte.
- 8) En période estivale le port du BRACELET est obligatoire de façon permanente. Il donne accès à la piscine et contribue à renforcer le contrôle aux entrées/sorties du camping.
- 9) L'accès à la piscine est réservé uniquement à la clientèle du camping. Le port du MAILLOT DE BAIN traditionnel est obligatoire pour les adultes et les enfants dans l'enceinte de la piscine (PAS DE SHORT, PAS DE BERMUDA). La piscine étant une baignade naturelle, une crème solaire biologique est OBLIGATOIRE (En vente à l'accueil). Quiconque ne respectant pas ces règles sera exclu de l'enceinte de la piscine.
- 10) Aucun jeu violent, ou gênant, ne peut être organisé à proximité des installations. La direction décline toutes responsabilités en cas d'accident pouvant survenir aux enfants qui devront toujours être sous la surveillance de leurs parents. L'aire de jeux, comprenant la balançoire, les jeux à balancelle, le toboggan et le trampoline sont exclusivement réservés aux enfants entre 3 et 10 ans maximum et sous la surveillance des parents.
- 11) La vitesse des véhicules à l'intérieur du camping est limitée à 10 KM/h. La circulation est interdite de 22H30 à 7H00 (heures de fermeture et d'ouverture des barrières) et se fait à sens unique.
- 12) Les clients du camping doivent impérativement stationner leur véhicule sur l'emplacement qui leur est réservé.
- 13) Veuillez laisser les sanitaires dans l'état de PROPRIÉTÉ dans lequel vous les avez trouvés. Les jeux y sont interdits (bataille d'eau...).
- 14) Des bacs à vaisselle sont à disposition de la clientèle (à l'extérieur des deux blocs sanitaires)
- 15) Des bacs à linge ainsi qu'une machine à laver et un sèche linge (cf tarifs) se trouvent à côté de la réception.
- 16) Le lavage de la vaisselle et du linge est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage.
- 17) Il est interdit de jeter des eaux polluées sur le sol ou dans les caniveaux.
- 18) Les caravaniers et les camping caristes doivent obligatoirement vider leurs eaux usées dans les installations prévues à cet effet (situées à l'entrée du camping).
- 19) Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être déposés dans les poubelles (à l'entrée du camping). Le tri sélectif doit être respecté sous peine de frais supplémentaires.
- 20) Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du camping sera à la charge de son auteur.
- 21) En cas d'incendie, des extincteurs sont à la disposition des clients. Aviser immédiatement la direction en cas de sinistre.
- 22) Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil.
- 23) L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être remis dans son état initial.
- 24) Veillez à RESPECTER le sommeil de vos voisins à partir de 23 HEURES.
- 25) Notre camping est un camping familial et calme. Nous nous réservons le droit de refuser ou de nous séparer de tout individu ou groupe d'individus qui ne respecteraient pas cet état d'esprit.
- 26) Le jour du départ, les locations doivent être libérées pour 10h00 MAXIMUM, les emplacements pour 12h00 MAXIMUM, sinon une journée supplémentaire pourra être facturée au prix de la nuit en vigueur.
- 27) Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain, qu'après accord de la direction et seulement à l'emplacement indiqué. La direction n'est pas responsable de ce matériel en l'absence du propriétaire dudit matériel. Une redevance dont le montant sera affiché au bureau, sera due pour le « garage mort ».
- 28) Seules nous engageons les INFORMATIONS distillées par les supports médiatiques propres à notre établissement (brochure, site internet).
- 29) Toute infraction au règlement intérieur pourra entraîner l'expulsion de son auteur. En cas de faute grave, le gestionnaire peut avoir recours aux forces de l'ordre. Le présent règlement intérieur est affiché au bureau d'accueil. Il est remis à chaque client qui en fait la demande.
- 30) Les horaires d'ouverture du bureau d'accueil sont :
 - En basse saison : 8h30 à 11h00 et de 16h00 à 18h30
 - En haute saison : 8h0 à 12h00 et de 15h à 19h00



RÈGLEMENT INTÉRIEUR pour les locations uniquement



- 31) LE MÉNAGE est à effectuer par vos soins au moment du départ (avant 10h00). Vous avez la possibilité de choisir l'option « forfait ménage » contre paiement à l'accueil (cf tarifs suivant location) et sur réservation minimum 48h avant votre départ.
- 32) Un contrôle est effectué par nos soins en votre présence avant votre départ. Dans le cas où le locatif n'aurait pas été nettoyé correctement avant votre départ, UN FORFAIT MENAGE pouvant aller jusqu'à 85 euros serait facturé.
- 33) En cas de détérioration ou d'objets manquants à l'inventaire des frais de remise en état vous seront facturés au réel.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION camping LE CHANET

- 1) Le fait de réserver votre séjour implique l'acceptation pleine et entière de nos conditions générales de réservations comme du règlement intérieur.
- 2) La réservation est nominative et ne peut être cédée sans l'accord du camping. La direction se réserve le droit de refuser l'accueil des personnes dont les noms ne seraient pas ceux portés sur « la demande de réservation ».
- 3) L'ATTRIBUTION des places se fait dans l'ordre d'enregistrement des réservations et selon les contraintes du planning. La direction se réserve la possibilité de modifier l'affectation des numéros d'emplacements ou locations.
- 4) Toute OPTION de réservation est limitée dans le temps (veuillez vous référer à notre correspondance). Passé ce délai, elle est automatiquement annulée sans préavis.
- 5) La réservation n'est effective qu'à réception d'un acompte correspondant à environ 30 % du montant du séjour (suivant les disponibilités si la réservation n'est pas faite sur notre site internet).
- 6) Le SOLDE DU SEJOUR est à régler au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour. L'intégralité du séjour est à régler dans le même temps que la demande de réservation, si celle-ci intervient dans les 4 semaines qui précèdent le jour d'arrivée prévu.
- 7) Sans règlement du solde du séjour dans le délai imparti, le camping se réserve le droit d'ANNULER la réservation et de conserver l'acompte. Pour toute annulation parvenue plus d'un mois avant la date d'arrivée, l'acompte sera remboursé (emplacements et locations).
Ce délai passé, aucun remboursement ne sera effectué.
- 8) Les frais de dossier restent toujours acquis au camping.
- 9) Les emplacements ou les locations doivent être occupés avant 19 heures. Si le client ne peut respecter cet horaire, il devra en informer le camping par tous moyens avant la fermeture de la réception. (Pas de gardien de nuit). Dans le cas où le client n'avertirait pas en temps et en heure ladite réception, il se verra contraint de se présenter à l'accueil le lendemain matin à partir de 8 H 30 pour récupérer les clés de sa location. Sa nuit ne lui sera pas remboursée.
- 10) En cas d'ARRIVÉE RETARDÉE ou de DÉPART ANTICIPE (même motivé) aucune réduction ne sera accordée sur le montant du séjour initial.
- 11) Dans le cas où le client doit différer sa date d'arrivée, seul un message écrit (Email, lettre) sera admis, sans quoi l'emplacement ou la location devient disponible 48 heures après la date contractuelle d'arrivée, l'acompte n'étant pas remboursé.
- 12) Le camping LE CHANET vous propose en option une assurance annulation-interruption avec votre contrat de location. Ce partenaire (Campez couvert) s'engage à vous rembourser tout ou partie de votre séjour dans certaines conditions. En cas d'incident, avertir le camping (par courrier, par mail, ou en vous adressant directement à la réception) de votre désistement dès la survenance de l'évènement empêchant votre arrivée ou provoquant votre départ anticipé. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (consultables sur le site campez-couvert .com) aviser aussi l'assureur dans les 48 heures en lui fournissant tous les renseignements nécessaires et autres documents justificatifs.